

Un maire de Toulouse, c'est malin, ça sait gérer les ressources humaines, se faire des amis, par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 4 juin 2013



Concernant la gestion des ressources humaines à la mairie de Toulouse, la Chambre régionale des comptes (RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE TOULOUSE-Exercices 2004 et suivants -octobre 2012), signale :

« ... la durée de travail des agents, fixée depuis les années 80 en deçà des minimums requis par la loi.

Cet avantage, qu'aucune sujétion particulière, par rapport à d'autres catégories d'agents publics ne justifie, représente dix jours par agent de congés supplémentaires. Il se traduit par un coût élevé, estimé à 8,6 M€ chaque année, soit l'équivalent de près de 270 agents ».

« du fait du bénéfice de 9 jours de congés supplémentaires (hors jours d'ancienneté) et de la journée de solidarité, qui est fériée. »

Clientélisme? Autre problème soulevé dans ce même rapport de la Chambre régionale des comptes :

« Enfin, le constat de l'aggravation de l'absentéisme pour maladie ordinaire, de 2007 à 2009, nécessiterait une analyse approfondie des causes de ce phénomène, ainsi que des mesures correctives. »

« Ainsi, le nombre de jours d'absence par agent a crû de 25 jours en 2007 à 32 jours en 2009 soit une augmentation de 26%. Selon les explications avancées par les services, cette hausse porte majoritairement sur le service éducation (1800 agents). Les statistiques d'absentéisme par service ont été demandées mais la commune n'a pas été en mesure de les communiquer à la chambre. »

Pur hasard, Pierre Cohen est devenu maire de Toulouse en mars 2008.

Et en février 2009 Pierre Cohen est devenu aussi président de la CUGT (Communauté Urbaine du Grand Toulouse, qui regroupe aujourd'hui 37 communes), ce qui lui a valu de recevoir, toujours en octobre 2012, un autre rapport de la Chambre régionales des comptes : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE (CUGT). Là encore, la Chambre relève, concernant la durée annuelle du temps de travail, « 10 jours de congés supplémentaires. A ces jours de congés s'ajoutent des « jours d'ancienneté ».

« Aucune sujétion particulière par rapport à d'autres agents publics ne justifie le maintien d'une telle dérogation au régime de droit commun. »

« ... ces jours supplémentaires (hors congés d'ancienneté) représentent ... 86 agents en équivalent temps plein.

... le coût correspondant pour le budget de la communauté représente une dépense annuelle significative de 3,2 M€.

En période de réduction des marges de manoeuvre budgétaires, la chambre ne peut que recommander à la CUGT de faire une juste application des textes en vigueur en matière de durée annuelle du temps de travail. En effet, la pratique, même si elle caractérise d'autres collectivités de la région, est non seulement contraire aux dispositions légales et réglementaires relatives à la durée de travail des agents publics, mais de

surcroît représente un coût réel pour la collectivité. Un tel avantage, qui pèse sur ses finances, ne se justifie plus. »

A noter aussi que selon ce même rapport de la Chambre régionale des comptes, les subventions aux associations de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse dont Pierre Cohen est président, sont passées de 19.000 (dix-neuf mille) euros en 2008 à 4,63 millions d'euros en 2009 !

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Commune-de-Toulouse-Haute-Garonne-Rapport-d-observations-definitives>

<http://www.ccomptes.fr/index.php/Publications/Publications/Communaute-urbaine-du-Grand-Toulouse-Haute-Garonne-Rapport-d-observations-definitives>

Philippe Jallade